

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 13

SUPPLEANTS : 1

NOMBRE DE DELEGUES AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

Le 10 septembre 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Nicolas GUICHARD (suppléant)

Montvalezan : Thierry GAIDE

Sées : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Laurent CHELLE donne pouvoir à Laurent CHELLE

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurence REGNIER

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Yannick AMET

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Joëlle CAMPERS est désignée secrétaire de séance

2025-178

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est exposé au conseil communautaire que suite au transfert de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2025, conformément à la délibération communautaire n° 2024-55 du 26 juin 2024 actant le transfert des résultats annexes des budgets eau et assainissement des communes, les budgets eau et assainissement ont fait l'objet d'un vote en date du 7 janvier 2025 sans connaître le montant des déficits/excédents de fonctionnement ou d'investissement à transférer au regard des comptes administratifs de 2024 des communes.

Les résultats sont synthétisés par communes dans le tableau ci-dessous :

Communes	Fonctionnement	Investissement	Soldes exécution
Les Chapelles	29 154,80	-27 239,53	1 915,27
Bourg Saint Maurice eau	749 087,16	-1 006 383,35	-257 296,19
Bourg Saint Maurice assainissement	-539 819,23	-218 615,36	-758 434,59
Sééz	312 056,72	154 993,29	467 050,01
Montvalezan*	171 459,32	341 018,95	512 478,27
Sainte Foy en Tarentaise	515 021,72	238 264,96	753 286,68
Villaroger	sans objet	sans objet	0,00
Tignes*	2 204 864,64	-843 814,76	1 361 049,88
Val d'isère	422 667,83	884 781,81	1 307 449,64
CCHT	3 864 492,96	-476 993,99	3 387 498,97

NB: répartition des résultats à 50/50 eau et assainissement CCHT excepté Montvalezan et Tignes à 100 % sur eau CCHT

Il est donc proposé d'inscrire ces résultats par décisions modificatives pour permettre leurs écritures comptables.

INTEGRATION RESULTATS COMMUNES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-012 : Sous-traitance générale	0,00 €	84 508,83 €	0,00 €	0,00 €
D-0281-012 : Concours divers (coalisations...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	84 508,83 €	0,00 €	0,00 €
D-023-012 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	15 122,48 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	15 122,48 €	0,00 €	0,00 €
D-6588-012 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	539 819,23 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	539 819,23 €	0,00 €	0,00 €
R-7588-012 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	639 450,54 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	639 450,54 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	639 450,54 €	0,00 €	639 450,54 €
INVESTISSEMENT				
R-021-012 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 122,48 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 122,48 €
D-1068-012 : Autres réserves	0,00 €	654 142,50 €	0,00 €	0,00 €
R-1068-012 : Autres réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	639 020,02 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	654 142,50 €	0,00 €	639 020,02 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	654 142,50 €	0,00 €	654 142,50 €
Total Général		1 293 593,04 €		1 293 593,04 €

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024/690/SPA du 10 décembre 2024 portant modifications des statuts de la communauté de communes de Haute Tarentaise dont l'exercice des compétences eau et assainissement ;

VU la délibération communautaire n° 2024-55 du 26 juin 2024 ;

VU les délibérations de transfert des résultats financiers des communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les crédits votés pour le Budget Assainissement comme ci-dessus ;
- **ACTE** le bilan de reversement des surtaxes eau et assainissement du deuxième semestre 2024.

Tableau de synthèse reversement surtaxe deuxième semestre 2024 (au prorata temporis si période à cheval 2024/2025)

Communes	surtaxe eau	surtaxe assainissement
Les Chapelles	9 974,16	5 110,28
Bourg Saint Maurice eau	732 481,46	907 746,29
Séze	56 973,85	85 876,67
Montvalezan	131 401,47	141 426,70
Sainte Foy en Tarentaise	17 879,12	56 335,47
Villaroger	536,33	669,66
Tignes	1 089 267,47	/
Val d'isère	295 168,62	331 750,71
CCHT	2 333 682,48	1 528 915,78

NB: montant HT déduction faite TVA et redevances Agence de l'eau

- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, à engager toute action et à signer tout document.

Yannick AMET

Président

